



REGLEMENT OFFICIEL CIRCUIT CDBR-LM ADULTES D7-NC

SAISON 2024 / 2025

Dans ce présent règlement, le genre masculin est utilisé comme générique pour désigner des personnes, dans le seul but de ne pas alourdir le texte. Les termes employés pour désigner des personnes ont, dès lors, à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

1. DEFINITION ET OBJET

Le Circuit CDBR-LM Adultes D7-NC est un circuit de compétitions individuelles organisées sous la forme d'un Circuit Adultes selon le sens défini par la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et d'accueil, ainsi que le déroulement sportif du Circuit CDBR-LM Adultes D7-NC et de chacune de ses étapes.

Le suivi du Circuit CDBR-LM Adultes D7-NC est assuré par le siège du Comité de Badminton du Rhône - Lyon Métropole (CDBR-LM), sous le contrôle de la Commission Départementale Compétitions.

2. ORGANISATION

Le CDBR-LM délègue l'accueil des étapes à ses associations affiliées, celles-ci sont désignées « club hôte » et assurent l'organisation des étapes attribuées dans le respect de ce présent règlement.

L'attribution de l'accueil d'une étape se fait par la Commission Départementale Calendrier. Une fois attribuées, la création des étapes de Circuit CDBR-LM Adultes D7-NC sur l'intranet fédéral Poona et la plateforme Badnet est faite par le siège CDBR-LM.

La préparation sportive de la compétition (inscriptions, tableaux, échéanciers) est assurée par le siège CDBR-LM. Le club hôte pourra accéder à la compétition sur la plateforme Badnet dans les jours qui précèdent le tournoi.

A titre exceptionnel et à des fins de formation, tout ou une partie de cette préparation pourra être déléguée au club hôte ou au GEO présent le jour du tournoi, sous le contrôle du CDBR-LM et du JA.

3. CRITERES DE PARTICIPATION

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer au Circuit CDBR-LM Adultes D7-NC, les joueuses et joueurs licencié(e)s pour la saison en cours à la FFBaD, dans le Département du Rhône, à la date de clôture des inscriptions. Ils doivent être à jour de leur situation médicale et ne faire l'objet d'aucune mesure d'interdiction de jeu.

A titre exceptionnel, des joueurs issus de clubs FFBaD extérieurs au Rhône pourront être autorisés à participer au Circuit CDBR-LM Adultes D7-NC. Les joueurs licenciés dans un club FFBaD du Département du Rhône restent cependant prioritaires.

3.2. Conditions d'âge et de classement

Le Circuit CDBR-LM Adultes D7-NC est ouvert aux joueurs des catégories Minimes, Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans, soit les joueurs nés en 2012 et avant pour la saison 2024 / 2025.

La participation est ouverte aux joueurs classés D7 à P12 ainsi que les non-compétiteurs (NC) dans la discipline dans laquelle le joueur s'inscrit à la date de prise en compte du CPPH.

Il est rappelé que les joueurs doivent se conformer à la règle du x16 (Règlement Général des Compétitions), particulièrement en y veillant lors de l'inscription d'une paire DH/DD/MX, ainsi qu'en veillant aux cas particuliers suivants :

- un joueur NC ou P12 n'est pas concerné par la règle du x16 mais il ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D8 ou plus.
- un joueur P11 n'est pas concerné par la règle du x16 mais il ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus.

4. MODALITES D'INSCRIPTION

4.1. Délais

La date limite des inscriptions est fixée au dimanche précédant la compétition, 23h59.

Les inscriptions sont à effectuer par le joueur ou son club d'appartenance auprès du siège CDBR-LM.

En début de saison, et ce jusqu'au 15 octobre de l'année en cours, une dérogation est accordée aux joueurs en cours de renouvellement de licence FFBaD. Dans tous les cas, pour pouvoir intégrer la compétition, le joueur devra être licencié le lundi précédant le tournoi, 12h. Dans le cas contraire, il sera automatiquement retiré de la compétition.

Clubs et joueurs sont responsables de leurs inscriptions. Le CDBR-LM ne peut être tenu responsable d'anomalies ou erreurs faites par les joueurs ou les clubs, y compris le non-respect des délais d'inscription ou de licenciation.

En cas de dysfonctionnement de la plateforme des inscriptions ou en cas d'affluence jugée faible, le CDBR-LM pourra reporter la fin des inscriptions au mardi précédant la compétition, 14h, et une communication sera faite.

4.2. Droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription par joueur est fixé à 12 euros.

Le paiement en ligne est obligatoire lors de l'inscription : via Badnet ou EBad (avec frais bancaires à la charge du joueur). Les frais bancaires liés à l'inscription sur Badnet / EBad sont non-remboursables, même dans le cas d'un remboursement total des droits d'inscription.

Seuls les joueurs considérés comme forfait involontaire ainsi que les joueurs non-retenus sont remboursés de leurs droits d'inscription au plus tard dans la semaine qui suit la compétition. Ne sont facturés que les droits d'inscription des joueurs participants (club hôte inclus) ainsi que les joueurs enregistrés comme forfait volontaire ou non-justifié.

Après la compétition, une fois les formalités administratives effectuées (import des résultats, rapport JA, etc...), un titre de reversement de 6 euros par joueur effectivement participant sera édité en faveur du club hôte.

Ce reversement sera effectué par le CDBR-LM sur le portefeuille virtuel Badnet du club hôte. A réception, le club hôte est libre d'utiliser les deniers dans le cadre de ses opérations Badnet ou les reverser (tout ou en partie) sur son compte bancaire d'association. Charge au club hôte de s'assurer que l'association est en conformité avec la plateforme Badnet et le prestataire bancaire associé.

La participation fédérale de 2 euros par joueur effectivement participant est prise en charge par le CDBR-LM.

4.3. Validation et publication des inscriptions

Les inscriptions sont validées et publiées par le siège CDBR-LM le lundi précédant la compétition sur la plateforme Badnet (sauf dans le cas d'un report de la fin des inscriptions au mardi précédant la compétition - validation et publication dès la fin des inscriptions).

Un joueur est considéré inscrit à la compétition dans l'unique cas où l'inscription est faite et réglée en totalité.

Une paire DH/DD/MX est considérée inscrite à la compétition dans l'unique cas où l'inscription des 2 joueurs est faite et réglée en totalité. La date de paiement du dernier inscrit de la paire DH/DD/MX est prise en compte.

Les joueurs licenciés dans le Rhône sans partenaire peuvent se voir attribuer un partenaire adapté à leur classement et sans considération géographique, dès la clôture des inscriptions. Ils sont considérés participants à la compétition dès lors qu'un partenaire leur est attribué par l'organisation ou le JA.

En cas d'affluence dépassant la capacité du lieu d'accueil, la liste des joueurs retenus et non-retenus est rendue publique en même temps que la version 1 des convocations.

Une fois placés en liste d'attente, les joueurs non-retenus seront inscrits comme remplaçants dans le tableau correspondant à leur CPPH. Ils sont considérés comme « non-inscrits » à la compétition et un accord écrit (par mail) du joueur ou de son club d'appartenance sera demandé dans le cas d'un repêchage survenant après la version 1 des convocations.

4.4. Confection des tableaux et tirage au sort

La confection des tableaux et le tirage au sort se font le mardi précédant la compétition suivant le CPPH du lundi précédant la compétition.

Les disciplines lors des étapes de Circuit CDBR-LM Adultes D7-NC peuvent être le simple, le double et/ou le mixte. Les disciplines proposées seront précisées dans l'annexe relative à l'étape.

Afin de permettre l'opposition la plus homogène possible, des séries par ordre de CPPH décroissant (CPPH moyen pour une paire de double ou mixte) seront constituées. Le nombre de séries sera dépendant des inscriptions et de la capacité d'accueil. Les joueurs/paires inscrit(e)s sont affectés aux tableaux suivant le CPPH du lundi précédant la compétition.

En cas de surnombre, la sélection des joueurs respecte les principes suivants, dans cet ordre :

- Une priorité est donnée aux féminines inscrites en simple ou double dames dans la limite maximale de 50 % du nombre total de joueurs retenus, quelque soit leur provenance (Rhône ou extérieur au Rhône).
- Un quota de 10 joueurs masculins retenus est garanti par le CDBR-LM au club hôte d'une étape de Circuit CDBR-LM Adultes D7-NC, quelque soit le nombre de terrains proposés ou de licenciés enregistrés dans le club hôte. En cas de surnombre de joueurs du club hôte, la sélection entrant dans ce quota se fait selon l'ordre d'arrivée des paiements (avec inscription complète).
- Selon le nombre de places encore disponibles, la sélection des joueurs/paires restants se fait par ordre d'arrivée des paiements (avec inscription complète). En cas de date d'inscription/paiement strictement identique, le meilleur CPPH sera favorisé (CPPH moyen pour une paire de double ou mixte). En dernier recours, un tirage au sort pourra être effectué.

Les joueurs licenciés dans un club FFBaD dans le Département du Rhône sont dans tous les cas prioritaires par rapport aux joueurs licenciés dans un club FFBaD extérieur au Rhône, même si ceux-ci sont inscrits avec un joueur extérieur au Rhône en DH/DD/MX. La date d'arrivée du paiement (avec inscription complète) est prise en compte pour la sélection des joueurs extérieurs au Rhône.

Les groupes uniques ainsi que les tableaux finaux à élimination directe précédés d'une phase de poules (avec 2 sortants par poules) seront privilégiés lors de la constitution des tableaux.

En fonction des inscriptions, la Commission Départementale Compétitions se réserve le droit de modifier, supprimer ou fusionner des tableaux ou de proposer au JA toute autre formule permettant aux joueurs de jouer dans de bonnes conditions.

4.5. Désistements et remplacements

Une fois passée la clôture des inscriptions, l'inscription d'un joueur peut être annulée par le joueur même ou par son club d'appartenance jusqu'au mardi précédant la compétition, 14h. Dans ce cas, aucune justification ne sera demandée et les droits d'inscription seront remboursés.

Passé ce délai d'annulation possible sans justification, tout désistement devient un forfait à justifier. La justification est à transmettre en indiquant la compétition concernée :

- avant la compétition : via Badnet ou par mail à contact@comitebadminton69.fr
- le jour de la compétition : sur place auprès du JA ou par mail à contact@comitebadminton69.fr
- après la compétition : par mail à contact@comitebadminton69.fr

Les forfaits sont à justifier dans un délai maximal de 5 jours ouvrés après la compétition. Seuls les forfaits justifiés dans les délais impartis seront exemptés de paiement des droits d'inscription.

Les forfaits volontaires ou non-justifiés dans les délais impartis sont passibles des sanctions prévues par les textes fédéraux en vigueur.

Dans le cas d'un joueur forfait en double ou mixte, les dispositions nécessaires pour son remplacement sont prises avec le joueur restant par le CDBR-LM et le JA, dans le respect du Règlement Général des Compétitions.

5. DEROULEMENT

5.1. Généralités

Les étapes de Circuit CDBR-LM Adultes D7-NC ont généralement lieu le dimanche de 8h00 à 20h00 maximum.

L'échéancier prévisionnel de la compétition est affiché sur Badnet / EBad ainsi que dans la salle de la compétition, à titre d'information. Les tableaux sont publiés au plus tôt 2h avant le 1^{er} match de la compétition. Ils sont diffusés à titre d'information et peuvent faire l'objet de modifications avant le début de chaque phase.

Des propositions de tournois peuvent également être faites aux clubs affiliés le samedi ou pendant les jours fériés. Dans ce cas, les horaires appliqués seront les mêmes que pour un dimanche, à l'exception d'une étape ayant lieu le samedi (fin 21h maximum).

5.2. Convocations

La version 1 des convocations est publiée au plus tard le mercredi précédant via la plateforme Badnet. Il appartient aux joueurs et aux clubs de consulter et vérifier leurs convocations. Si besoin, une version 2 des convocations est publiée au plus tard le vendredi précédant la compétition via la plateforme Badnet et prendra en compte les modifications effectuées à la suite des forfaits et éventuels remplacements.

Les premières convocations ne peuvent être annoncées avant 7h30 pour un début à 8h00. Aucun match ne pourra être programmé au-delà de 19h30 le dimanche.

Les joueurs sont convoqués 45 min avant l'heure de leur premier match (sauf les joueurs du 1^{er} tour, convoqués 30 min avant). Les joueurs sont tenus d'annoncer leur présence lors de leur arrivée dans le lieu de compétition.

5.3. Scoring et gestion de la compétition

La gestion de la compétition est faite à l'aide de la plateforme Badnet (déroulement en ligne).

Les matchs se jouent au meilleur des 3 sets de 21 points selon les Règles Officielles du Badminton FFBaD.

Les joueurs disposent de 3 min de préparation à l'appel de leur nom pour débiter leur match. Le test des volants se fait à l'arrivée sur le terrain et est inclus dans les 3 min de préparation. 5 min après l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas sur le terrain peut être déclaré WO par le JA, sans qu'un second appel soit nécessaire, et ce, quelque soit le stade de la compétition.

Chaque joueur dispose d'un minimum de 20 min de récupération entre 2 matchs.

Il ne pourra être réduit qu'à la demande expresse de l'intéressé(e). Le JA pourra donner des instructions pour que ce temps de récupération soit prolongé, selon les circonstances et l'appréciation du JA. Le temps de repos débute dès la fin du match précédent et se termine au début du match suivant.

Tout joueur désirant s'absenter de la salle entre 2 matchs doit obtenir l'accord du JA, sous peine d'être déclaré forfait. La nature du forfait reste à la discrétion du JA.

5.4. Volants

Le volant officiel est le Forza S-5000, disponible à la vente sur le lieu de compétition et à utiliser en cas de litige.

Les volants plumes sont à fournir en partage et à part égale par les joueurs dès leur premier match. Les volants plumes devront être homologués et de classement FFBaD standard minimum. Il appartient à chaque joueur de prévoir la quantité suffisante de volants plumes nécessaires pour chaque match.

Lorsque sur un même terrain se trouvent uniquement des joueurs classés P10 à NC, le choix est laissé aux joueurs de jouer avec un volant en plumes ou en plastique. En cas de désaccord, le volant officiel est plastique et proposé au JA sur place par le club hôte.

Conformément au Règlement Général des Compétitions, le club hôte est tenu de prévoir un nombre de tubes de volants officiels qui pourra, si nécessaire, être mis en vente sur le site de la compétition.

Les volants dits « hybrides » ne sont pas autorisés.

5.5. Conseil aux joueurs

Le conseil aux joueurs doit se faire dans le respect du code de conduite FFBaD des Conseillers, Educateurs et Entraîneurs.

5.6. Accompagnement des joueurs mineurs

En application de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs, chaque joueur mineur participant doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du JA et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale.

Dans le cas d'une blessure ou d'une maladie survenant pendant un match pour un joueur mineur, l'adulte responsable doit pouvoir, à la demande du JA, intervenir sur le terrain et être en mesure de prendre, le cas échéant, la décision de l'abandon du joueur lors d'un match. Une trousse de secours peut être mise à disposition de l'adulte responsable, sur demande auprès de l'organisation.

5.7. Infrastructures sportives

Toute décision relative à l'infrastructure sportive sera prise par le JA sur place le jour de la compétition.

Chaque personne accédant à une installation sportive doit respecter le règlement propre de l'installation sportive. Le propriétaire de l'installation sportive, le club hôte et le CDBR-LM déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou incident n'impliquant pas la responsabilité du propriétaire ou du CDBR-LM.

Toute consommation doit se faire dans les aires prévues pour la restauration. Aucune consommation ne sera tolérée dans la salle ou dans les tribunes, à l'exception de la bouteille d'eau. Il est exigé que les tribunes ainsi que toutes les aires de chaque installation sportive soient libérées par les joueurs et accompagnants dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.

Le plateau de jeu n'est accessible qu'aux joueurs, conseillers et membres de l'organisation prévus pour la compétition. Cet accès doit respecter les plans prévus (passage interdit au-dessus des séparations de terrain). Des chaussures de salle propres et non-marquantes sont exigées sur le plateau de jeu.

5.8. Résultats et récompenses

Les joueurs arrivant 1^{er} et 2^{ème} de chaque tableau sont récompensés par le club hôte. Dans le cas d'un tableau de 4 joueurs/paires ou moins, le club hôte dispose de la latitude lui permettant de récompenser les joueurs arrivant 1^{er} et 2^{ème} ou uniquement les joueurs arrivant 1^{er}.

Dès la fin de la compétition, le club hôte et le JA s'assurent que l'ensemble des résultats sont saisis sur Badnet afin de permettre l'import des résultats sur l'intranet fédéral Poona par le siège CDBR-LM.

Afin de pouvoir mettre en avant l'organisation et les résultats des joueurs, le club hôte est prié de bien vouloir transmettre les photos des podiums par mail à contact@comitebadminton69.fr dès la fin de la compétition.

6. OFFICIELS TECHNIQUES

La gestion des Officiels Techniques pour chacune des étapes du Circuit CDBR-LM Adultes D7-NC se fait par le siège CDBR-LM, sous le contrôle de la Commission Départementale des Officiels Techniques.

Le JA peut être proposé au CDBR-LM par le club hôte et faire partie du celui-ci, à condition de n'avoir comme fonction que le juge-arbitrage au cours de la journée de compétition.

Les indemnités ainsi que les frais de déplacement du/des JA sont pris en charge par le CDBR-LM, dans la limite des barèmes CDBR-LM en vigueur. La restauration sur place du JA est à la charge et sous contrôle du club hôte.

Des arbitres peuvent être amenés à officier sur le Circuit CDBR-LM Adultes D7-NC. Ceux-ci peuvent être fournis par le CDBR-LM, par le club hôte ou être présents dans le cadre d'une action de formation d'arbitres.

7. QUALITE DE L'ACCUEIL

En s'engageant dans l'accueil d'une étape du Circuit CDBR-LM Adultes D7-NC, le club hôte s'engage à recevoir les joueurs et accompagnateurs dans les meilleures conditions possibles, à savoir :

- Ouverture de la salle suffisamment tôt
- Prévoir suffisamment de bancs ou de chaises
- Prévoir un point de restauration (boissons chaudes et fraîches, salé, sucré, fruits, salades...)
- Prévoir une table de marque opérationnelle : sonorisation, micro, matériel informatique (+ matériel de secours), consommables, connexion internet, scoreurs manuels si nécessaire, affichages papier...
- Prévoir une trousse à pharmacie complète et fonctionnelle (poches de glace, saignements, etc...) à disposition du joueur (ou de son représentant), sur demande.

Les tournois sont susceptibles d'être contrôlés à tout moment par le CDBR-LM. Les clubs hôtes ne respectant pas ce présent règlement pourront se voir retirer ou refuser d'autres compétitions CDBR-LM.

8. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Toute inscription à une étape du Circuit CDBR-LM Adultes D7-NC implique l'acceptation des règlements fédéraux en vigueur et de ce règlement complémentaire.

A chaque étape, le présent règlement complémentaire est accompagné d'une annexe récapitulant les éléments réglementaires spécifique à l'étape en question du Circuit CDBR-LM Adultes D7-NC.

Les Commissions Départementales mentionnées, le club hôte, le CDBR-LM ainsi que le JA sont chargés de l'application de ce présent règlement. Le JA est en droit de déclarer un joueur forfait ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements fédéraux en vigueur ou ce présent règlement complémentaire.

Toute question excédant les limites des délégations attribuées à chacun des acteurs est transmise au Conseil d'Administration CDBR-LM pour décision.